



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département de l'Enseignement Privé

**Arrêté du 20 décembre 2022 relatif à la désignation des membres et représentants de la
commission consultative mixte académique de l'académie de Lille**

**La rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des
universités**

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-8, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R.914-10-20 et R. 914-10-23 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;
- VU** l'arrêté rectoral du 24 mai 2022 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;
- VU** l'arrêté rectoral du 29 juin 2022 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;
- VU** le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille organisée du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- VU** la proposition des représentants de l'Inter-Organisations Professionnelles des chefs d'établissement de l'académie de Lille en date du 17 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- MME CABUIL Valérie, rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités
- M. PIERRE Paul-Éric, secrétaire général de l'académie de Lille
- M. BESSOL Jean-Yves, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord
- MME GUILLAUME Audrey, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- M. CATTIAUX Albin, doyen des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux
- Monsieur LEDUCQ Pierre, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale – enseignement technique – enseignement général – information et orientation

b) Représentants suppléants

- M. VAUTHEROT Sébastien, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille
- MME DUFRECHOU Sylvie, cheffe du département de l'enseignement privé
- M. LEFEVRE Stéphane, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- M. DELAHAYE Axel, adjoint à la cheffe du département de l'enseignement privé
- MME BRIARD Béatrice, vice-doyenne des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
- MME MALBRANQUE Isabelle, inspectrice de l'éducation nationale – économie gestion

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- MME MAIRESSE Brigitte, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé La Sagesse à Valenciennes (Snec – CFTC)
- M. LYSENSOONE André, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé La Malassise à Longuenesse (Snec – CFTC)
- M. INGELAERE Arnaud, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé Fondation Depoorter à Hazebrouck (Snec – CFTC)
- MME BECK Nadia, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC – Jehanne d'Arc à Tourcoing (SEP CFDT 59/62)
- M. SZYKULLA Philippe, échelle de rémunération des professeurs certifiés, collège privé Saint Jude à Armentières (SEP CFDT 59/62)
- MME LANOY Jaëlle, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé Sainte Claire à Lille (SEP CFDT 59/62)

b) Représentants suppléants

- MME DELAPORTE Isabelle, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée professionnel privé Camille de Lellis à Lambersart (Snec – CFTC)
- M. COUTEL Yann, échelle de rémunération des professeurs certifiés, collège privé La Croix Blanche à Bondues (Snec – CFTC)
- MME THILLIEZ Malika, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC- Jehanne d'Arc à Tourcoing (Snec – CFTC)
- M. LIMBOURG Camille, échelle de rémunération des professeurs certifiés, lycée privé Jeannine Manuel à Marcq-en-Baroeul (SEP CFDT 59/62)
- MME ALBA Laure, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé Saint Paul à Lens (SEP CFDT 59/62)
- M. MEULEBROUCK Olivier, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, lycée privé EIC-LICP à Tourcoing (SEP CFDT 59/62)

Article 2

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants des chefs d'établissement

- Monsieur LAMBERT Jean-Luc, chef d'établissement du lycée privé Saint Martin de Roubaix et du lycée professionnel privé Saint François d'Assise de Roubaix (UNETP)
- M. VASSEUR Didier, chef d'établissement du collège privé Saint Robert à Merville (UNETP)
- M. BASSELET Damien, chef d'établissement du collège privé Dominique Savio à Lambersart (SNCEEL)

- M. BONNEL Adrien, chef d'établissement des collèges et lycées privés Sainte Marie à Beaucamps-Ligny (SNCEEL)
- MME LEVEQUE Laurence, chef d'établissement du collège privé Saint Joseph à Comines (SYNADIC)
- M. BLOKKEEL Jérôme, chef d'établissement des collèges et lycées privés Saint Jude à Armentières (SYNADIC)

b) Représentants suppléants

- M. DUPONT Dominique, chef d'établissement du lycée privé Saint Vincent de Paul à Loos et du lycée professionnel privé Notre Dame du Sacré Cœur à Loos (UNETP)
- M. LEROY Christophe, chef d'établissement du lycée privé Ozanam à Lille et du lycée professionnel privé EPIL à Lille (UNETP)
- M. DEPRECQ Antoine, chef d'établissement des collèges et lycées privés Sainte Odile à Lambersart (SNCEEL)
- MME JOOS Chantal, chef d'établissement du collège privé Saint Joseph à Lille (SYNADIC)
- M. BALIQUE Jean-Christophe, chef d'établissement des collèges et lycées professionnels privés Jean-Paul II de Denain (SYNADIC)

Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté est présidée par :

- MME CABUIL Valérie, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités
- ou son représentant en cas d'empêchement

Article 4

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1^{er} peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

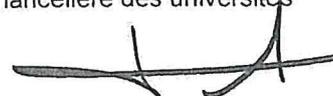
Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision du Recteur dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation nationale pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 20 décembre 2022

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités



Valérie CABUIL

